

PRÉFET DE L'OISE

Direction des collectivités locales et des élections

AVIS AU PUBLIC

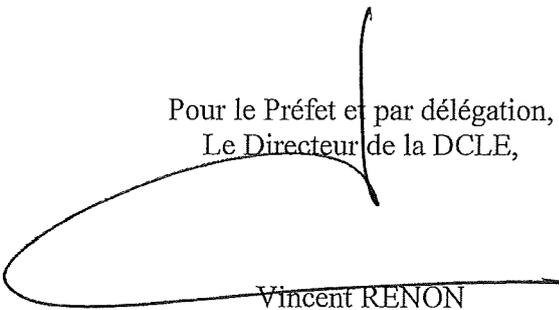
Projet de construction et d'exploitation des déviations de canalisations de transport de gaz naturel Longueil Sainte Marie Sud – Brenouille, Longueil Sainte Marie Nord – Villers Saint Paul, Longueil Sainte Marie Sud – Villers Saint Paul – Atochem et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Houdancourt

Maître d'ouvrage: société GRTgaz

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2020, le projet de construction et d'exploitation des déviations de canalisations de transport de gaz naturel DN150/100/80, DN 200 et DN 250 sur le territoire de la commune de Houdancourt , est déclaré d'utilité publique au profit de la société GRTgaz.

L'ensemble des pièces composant ce dossier pourra être consulté par les personnes intéressées dans la commune de Houdancourt, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise, Direction des Collectivités locales et des élections, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de la DCLE,



Vincent RENON